

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 169/02)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36097 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	AZ: 612-40306-BY/2006	
Nom de la région (NUTS)	BAYERN Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Bayerische Landesanstalt für Landwirtschaft (LfL) Abteilung Förderwesen und Fachrecht (AFR) Menzingerstraße 54 80638 München http://www.lfl.bayern.de/	
Titre de la mesure d'aide	Bayern: Förderung der Ausbildung von Dorfhelferinnen und Dorfhelfern	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Eckpunktepapier zu Abwicklung der Förderung der Ausbildung von Dorfhelferinnen und Dorfhelfern — Artikel 23 und Artikel 44 der Bayer. Haushaltsordnung und die Verwaltungsvorschriften hierzu — Bayerisches Agrarwirtschaftsgesetz	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 19/2009 Modification X 549/2009	
Durée	1.1.2013-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,10 (millions)	
Pour les garanties	EUR 0,10 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.stmelf.bayern.de/mam/cms01/agrarpolitik/dateien/b_eckpunktepapier_ausbildung_dorfhelferinnen.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36122 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	BAYERN Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	LfA Förderbank Bayern Königinstraße 17, 80539 München www.lfa.de	
Titre de la mesure d'aide	Bayerisches Programm zum verstärkten Ausbau von Tiefengeothermie-Wärmenetzen	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Richtlinien zur Durchführung des Bayerischen Programms zum verstärkten Ausbau von Tiefengeothermie-Wärmenetzen (Richtlinien Geothermie-Wärmenetze — BayGW) vom 16. Juni 2009 (AllMBl S. 243), geändert durch Bekanntmachung des Bayerischen Staatsministeriums für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie 28.11.2012 (AllMBl S. 1067).	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation X 659/2009	
Durée	31.12.2012-30.6.2014	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,50 (millions)	
Pour les garanties	EUR 4,50 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.verkuendung-bayern.de/files/allmbl/2009/08/allmbl-2009-08.pdf>

<https://www.verkuendung-bayern.de/files/allmbl/2012/16/allmbl-2012-16.pdf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36137 (13/X)	
État membre	Allemagne	
Numéro de référence de l'État membre	BMF III B 6 — V 9950/06/10021:023	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Zuständig für die Steuerentlastung ist das jeweils örtlich zuständige Hauptzollamt. Das jeweils zuständige Hauptzollamt kann auf der Internetseite www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de	
Titre de la mesure d'aide	Allgemeine Entlastung von der Energie- und von der Stromsteuer für Unternehmen des produzierenden Gewerbes und Unternehmen der Land- und Forstwirtschaft gemäß § 54 Energiesteuerengesetz und § 9b Stromsteuerengesetz.	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artikel 7 Nr. 1 und Artikel 8 Nr. 2 des Haushaltsbegleitgesetzes 2011 Bundesgesetzblatt Teil I Nummer 63 vom 14.12.2010, S. 1885, 1893-1894	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2022	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIES EXTRACTIVES, AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ, Captage, traitement et distribution d'eau , CONSTRUCTION	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 1 300,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 1 300,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	1 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/_54.html

http://www.gesetze-im-internet.de/stromstg/_9b.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36138 (13/X)	
État membre	Allemagne	

Numéro de référence de l'État membre	BMF III B 6 — V 9950/06/10021:027	
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Hauptzollamt Zuständig für die Steuerentlastung ist das jeweils örtlich zuständige Hauptzollamt. Das jeweils zuständige Hauptzollamt kann auf der Internetseite www.zoll.de ermittelt werden. www.zoll.de	
Titre de la mesure d'aide	Steuerbegünstigung für bestimmte Biokraftstoffe (Fettsäuremethylester und Pflanzenöl)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 50 Abs. 3 Energiesteuergesetz vom 15. Juli 2006 (BGBl. I S. 1534; 2008, 660; 2008, 1007) in der Fassung der Änderungsgesetze vom 17. Juli 2009 (BGBl. I 2009 S. 2444) und 1. März 2011 (BGBl. I 2011 S. 282)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.1.2013-31.12.2022	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 3,50 (millions)	
Pour les garanties	EUR 3,50 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	1 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.gesetze-im-internet.de/energiestg/_50.html

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36141 (13/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	BE10
Nom de la région (NUTS)	REG.BRUXELLES-CAP./BRUSSELS HFDST.GEW. Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale CCN — rue du progrès 80, boîte 1 à 1035 Bruxelles www.bruxelles.irisnet.be

Titre de la mesure d'aide	subvention en faveur de la SA Abatan dans le cadre de la mise en oeuvre de son projet «Agro-Parc-Abatan» , intégré au programme opérationnel Feder «Objectif 2013 : investissons ensemble dans le développement urbain !»	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 juin 2012, accompagné de son erratum du 29.11.2012.	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 1.1.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME — SA Abatan	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 1,44 (millions)	
Pour les garanties	EUR 1,44 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Feder 2007 BE 162 PO 001 — EUR 0,72 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides ad hoc (art.13.1)	15 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bruxelles.irisnet.be/travailler-et-entreprendre/leconomie-sociale/feder-obtenir-une-aide-europeenne/news>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36195 (13/X)	
État membre	Belgique	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Departement Landbouw en Visserij Koning Albert II laan 35 bus 40 1030 Brussel http://lv.vlaanderen.be/nlapps/default.asp	
Titre de la mesure d'aide	subsidie aan Inagro vzw voor de uitvoering van het project „Biologische plantenveredeling vanuit en gericht op biologische diversiteit” kaderend binnen het CORE Organic II ERA-net project	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de Vlaamse Regering houdende toekenning van een subsidie aan Inagro vzw voor de uitvoering van het project „Biologische plantenveredeling vanuit en gericht op biologische diversiteit” kaderend binnen het CORE Organic II ERA-net project	

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.3.2013-28.2.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,20 (millions)	
Pour les garanties	EUR 0,20 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=3069>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36219 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	Nederland
Nom de la région (NUTS)	OVERIJSSSEL Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Provincie Overijssel Postbus 10078 8000 GB Zwolle www.overijssel.nl
Titre de la mesure d'aide	Investeringsreglement Energiefonds Overijssel
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Provinciewet
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	17.1.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 10,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	1 500 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.energiefondsoverijssel.nl/investeringsreglement>

<http://www.energiefondsoverijssel.nl/leningen-en-garantiereglement>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36228 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	MARCHE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Regione Marche SERVIZIO POLITICHE SOCIALI — P.F. «Attuazione della programmazione sociale» Via G. da Fabriano, 3 60100 Ancona, Italia www.servizisociali.marche.it
Titre de la mesure d'aide	Contributi alle cooperative sociali di tipo «B» per il sostegno all'assunzione di persone svantaggiate di cui all'art. 4 della L. 381/91.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Legge regionale n. 34/2001 , art. 7 Delibera di Giunta regionale n. 1489 del 23.10.2012 Decreto dirigenziale n. 32 PSI del 7.12.2012
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.4.2013-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,25 (millions)
Pour les garanties	EUR 0,25 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.servizisociali.marche.it/Home/AREETEMATICHE/Terzosettore/CooperazioneSociale/Contributieconomici/tabid/270/Default.aspx>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36230 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	SARDEGNA Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	SARDEGNA RICERCHE (ORGANISMO INTERMEDIO) VIA PALABANDA 9 09123 CAGLIARI ITALY www.sardegnaerche.it
Titre de la mesure d'aide	PROGRAMMA SERVIZI PER L'INNOVAZIONE
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— Deliberazione della Regione Autonoma della Sardegna n. 33/30 del 10.8.2011 «Politiche regionali RSI. Piano Regionale della Ricerca e interventi del POR FESR 2007-2013 inerenti Ricerca e Innovazione in capo al Centro Regionale di Programmazione» — DPR n. 196 — 3 ottobre 2008: Regolamento di esecuzione del regolamento (CE) n. 1083/2006 recante disposizioni generali sul fondo europeo di sviluppo regionale, sul fondo sociale européen e sul fondo di coesione che definisce le norme sull'ammissibilit
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	3.10.2011-31.12.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIES EXTRACTIVES, INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, Hôtels et hébergement similaire, Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, Édition de logiciels, Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, Enregistrement sonore et édition musicale, Télécommunications, Programmation, conseil et autres activités informatiques, Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
Type de bénéficiaire	PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,50 (millions)	
Pour les garanties	EUR 2,50 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	200 000 EUR	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.sardegnaricerca.it/index.php?xsl=558&tipodoc=3&esito=0&scaduti=0&s=13&v=9&c=4200&c1=4200&id=33729&va=>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36231 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LIGURIA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	REGIONE LIGURIA VIA FIESCHI 15 — 16121 GENOVA www.regione.liguria.it
Titre de la mesure d'aide	Secondo bando attuativo D.L.T.M. «Ricerca industriale e sviluppo sperimentale a favore delle imprese del Distretto Ligure delle Tecnologie Marine» Asse 1, linea di attività 1.2.2 del POR FESR 2007-2013.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione della Giunta regionale n. 1173 del 5.10.2012 pubblicata sul BURL n. 44 del 31.10.2012 e deliberazione della Giunta regionale n. 1619 del 21.12.2012 pubblicata sul BURL n. 4 del 23.1.2013.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.2.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)	
Pour les garanties	EUR 5,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Fondo Europeo di Sviluppo Regionale — FESR — EUR 1,59 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	60 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.liguria.it/argomenti/affari-e-fondi-europei/por-fesr-2007-2013/bandi/asse-1-linea-di-attivita-122/azione-122-dltm-bando-2012.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36233 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	HAMBURG Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Hamburgische Wohnungsbaukreditanstalt 20097 Hamburg, Besenbinderhof 31 www.wk-hamburg.de
Titre de la mesure d'aide	Programm A der Förderrichtlinie für energetische Modernisierung, Ausstattungsverbesserungen und umfassende Modernisierung von Mietwohnungen (2013)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§ 2 Absätze 3 und 4 des Gesetzes über die Wohnraumförderung in der Freien und Hansestadt Hamburg (Hamburgisches Wohnraumförderungsgesetz — HmbWoFG, HmbGVBl.2008,S. 74f)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.34745
Durée	15.1.2013-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués

Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 9,44 (millions)	
Pour les garanties	EUR 9,44 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.wk-hamburg.de/fileadmin/pdf/download/FoeRi_Modernisierung_Mietwohnungen_2013.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36247 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	DEUTSCHLAND Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Bundesamt für Naturschutz Konstantinstraße 110 53179 Bonn http://www.bfn.de/
Titre de la mesure d'aide	Bundesprogramm Biologische Vielfalt
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	BAnz AT 25.1.2013 B6 vom 25. Januar 2013
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	25.1.2013-31.12.2025
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 15,00 (millions)
Pour les garanties	EUR 15,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18)	35 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

https://www.bundesanzeiger.de/ebanzwww/wexsservlet?session.sessionid=7dbb781764a4a0ad9da2e4d2d3218756&page.navid=detailsearchlisttodetailsearchdetail&fts_search_list.selected=6d7f7a2609182dbd&fts_search_list.destHistoryId=48354

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36274 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29. 39003 SANTANDER (Cantabria) http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	Programa INNPULSA 2012-2015 — Línea INNOVA 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/5/2013, DE 18 DE FEBRERO, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2013 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INNOVA DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015. PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 37 DE 22 DE FEBRERO DE 2013.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.6.2013-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4,90 (millions)
Pour les garanties	EUR 4,90 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %
Régime d'aide	15 %	10 %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=243104>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36275 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29. 39003 SANTANDER (Cantabria) http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	Programa INNPULSA 2012-2015-Línea COMPITE 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN IND/33/2012, DE 28 DE DICIEMBRE, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2013 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES COMPITE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015. PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 37 DE 22 DE FEBRERO DE 2013.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.7.2013-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,88 (millions)
Pour les garanties	EUR 0,88 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	35 %	—
Régime d'aide	15 %	10 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=243105>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36276 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	CANTABRIA Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	GOBIERNO DE CANTABRIA C/ Peñaherbosa, 29 39003 SANTANDER (Cantabria) http://www.cantabria.es
Titre de la mesure d'aide	Programa INNPULSA 2012-2015 — Línea INVIERTE 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ORDEN INN/34/2012, DE 28 DE DICIEMBRE, POR LA QUE SE ESTABLECEN LAS BASES REGULADORAS Y SE REALIZA LA CONVOCATORIA PARA EL AÑO 2013 DE LA LÍNEA DE SUBVENCIONES INVIERTE DEL PROGRAMA INNPULSA 2012-2015. PUBLICADA EN EL BOLETÍN OFICIAL DE CANTABRIA NÚMERO 37 DE 22 DE FEBRERO DE 2013.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	3.4.2013-3.10.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,00 (millions)

Pour les garanties	EUR 5,00 (millions)	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	15 %	5 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://boc.cantabria.es/boces/verAnuncioAction.do?idAnuBlob=243113>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36277 (13/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Article 107(3)(a), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo zemědělství Těšnov 17, 117 05 Praha 1 www.mze.cz
Titre de la mesure d'aide	Vrácení části spotřební daně zaplacené v cenách minerálních olejů uvedených v § 45 odst. 2 písm. c) zákona č. 353/2003 Sb., o spotřebních daních, ve znění p.p.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 353/2003 Sb., o spotřebních daních, ve znění p.p. Vyhláška č. 48/2008 Sb., o způsobu výpočtu nároku na vrácení spotřební daně zaplacené v cenách některých minerálních olejů spotřebovaných v zemědělské prvovýrobě.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32958 X 108/2010
Durée	1.2.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Cultures permanentes, Cultures non permanentes, Reproduction de plantes, Activités de soutien aux cultures, Traitement primaire des récoltes
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 35,00 (millions)
Pour les garanties	CZK 35,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Autre forme d'avantage fiscal	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides sous forme de réductions de taxes environnementales (art. 25)	4 369 CZK	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://portal.gov.cz/app/zakony/zakon.jsp?page=0&fulltext=&nr=353~2F2003&part=&name=&rpp=15#seznam>

<http://portal.gov.cz/app/zakony/zakon.jsp?page=0&fulltext=&nr=48~2F2008&part=&name=&rpp=15#seznam>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36294 (13/X)
État membre	Suède
Numéro de référence de l'État membre	N2013/1057/MK
Nom de la région (NUTS)	SVERIGE Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Almi Företagspartner AB Box 70394 111 64 STOCKHOLM www.almi.se
Titre de la mesure d'aide	Statlig finansiering genom regionala utvecklingsbolag
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Förordning (2012:872) om statlig finansiering genom regionala utvecklingsbolag Förordning (1998:764) om statligt stöd till näringslivet
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	15.1.2013-31.12.2021
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	SEK 170,00 (millions)
Pour les garanties	SEK 170,00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe, Avances remboursables, Fourniture de capital-investissement

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	1 800 000 SEK	—
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	9 000 000 SEK	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://rkrattssdb.gov.se/SFSdoc/12/120872.PDF>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36326 (13/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	11649/13/61100/61000
Nom de la région (NUTS)	Střední Čechy, Jihozápad, Severovýchod, Severozápad, Jihovýchod, Střední Morava, Moravskoslezsko Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ministerstvo průmyslu a obchodu Na Františku 32 110 15 Praha 1 www.mpo.cz
Titre de la mesure d'aide	Inovace – Projekt – 4. výzva – 2. prodloužení
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon č. 47/2002 Sb., o podpoře malého a středního podnikání, Zákon č. 218/2000 Sb., o rozpočtových pravidlech a o změně některých souvisejících zákonů Zákon č. 513/1991 Sb., obchodní zákoník
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	X 88/2010 Modification SA.33691
Durée	20.2.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 2 358,50 (millions)
Pour les garanties	CZK 2 358,50 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	SF-ERDF 85 % státní rozpočet 15 % — CZK 8 018,05 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Régime d'aide	40 %	20 %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.mpo-oppi.cz/inovace-projekt/#vyzva6>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36329 (13/X)
État membre	Estonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Estonia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Kaitseministeerium Sakala 1, 15094, Tallinn, Estonia www.kaitseministeerium.ee
Titre de la mesure d'aide	Kaitsetööstuse arendustegevuse toetamise põhimõtted ja kord
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Kaitseministri 1.3.2013 käskkiri nr 69.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.3.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,30 (millions)
Pour les garanties	EUR 0,30 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	20 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	25 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.kaitseministeerium.ee/files/kmin/img/files/010313_69mk.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36461 (13/X)
État membre	Bulgarie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Bulgaria Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Министерство на икономиката, енергетиката и туризма България, гр. София, 1052, ул. „Славянска“ №8 http://www.mi.government.bg/bg
Titre de la mesure d'aide	Финансово подпомагане за обучение за придобиване на професионална квалификация
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Закон за насърчаване на инвестициите (Загл.изм. ДВ, бр.37 от 2004г., в сила от 5.8.2004 г.) (Обн., ДВ, бр.97 от 24.10.1997 г., последни изм. и доп., бр.16 от 19.2.2013 г.) Правилник за прилагане на Закона за насърчаване на инвестициите (Обн., ДВ, бр. 76 от 21.9.2007 г., последни изм. и доп., бр. 62 от 10.8.2010 г., бр. 24 от 12.3.2013 г., в сила от 12.3.2013 г.)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 350/2010
Durée	1.5.2009-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	BGN 30,00 (millions)
Pour les garanties	BGN 30,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.mi.government.bg/bg/themes/prilojenie-na-zakona-za-nasarchavane-na-investiciite-95-284.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36463 (13/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	LIMBURG (B) Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Provincie Limburg Universiteitslaan 1 3500 Hasselt www.limburg.be
Titre de la mesure d'aide	Reglement betreffende de subsidiëring van agrarische onderzoeksprojecten
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de Provincieraad van de provincie Limburg d.d. 20.3.2013
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	21.3.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,08 (millions)
Pour les garanties	EUR 0,08 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—

Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	70 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.limburg.be/Limburg/NL-PL/Diensten/Directie-Ruimte/Afdeling-Economie-en-Internationale-Samenwerking/Dienst-Landbouw-en-Platteland/Dienst-Landbouw-en-Platteland-Loket/Agrarische-onderzoeksprojecten/agrarische_onderzoeksprojecten_officieel_reglement.html

<http://www.limburg.be/Limburg/NL-PL/Diensten/Directie-Ruimte/Afdeling-Economie-en-Internationale-Samenwerking/Dienst-Landbouw-en-Platteland/Dienst-Landbouw-en-Platteland-Loket/Agrarische-onderzoeksprojecten.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36466 (13/X)
État membre	Belgique
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	VLAAMS GEWEST Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Departement Landbouw en Visserij Afdeling Duurzame Landbouwontwikkeling Koning Albert II laan 35, bus 40 1030 Brussel www.vlaanderen.be/landbouw
Titre de la mesure d'aide	Subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor de periode vanaf 1 april 2013 tot en met 31 december 2014
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Besluit van de Vlaamse Regering houdende toekenning van een subsidie aan het Coördinatiecentrum praktijkgericht onderzoek en voorlichting Biologische Teelt vzw voor de periode vanaf 1 april 2013 tot en met 31 december 2014
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.4.2013-31.12.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	PME
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,16 (millions)
Pour les garanties	EUR 0,16 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://v.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?id=3069>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36470 (13/X)
État membre	République tchèque
Numéro de référence de l'État membre	TACR/10956/2012
Nom de la région (NUTS)	Czech Republic Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Technologická agentura České republiky Evropská 2589/33b, 160 00 Praha 6 www.tacr.cz
Titre de la mesure d'aide	Centra kompetence
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Zákon 130/2002 Sb., o podpoře výzkumu a vývoje z veřejných prostředků a o změně některých souvisejících zákonů (zákon o podpoře výzkumu a vývoje)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.33380
Durée	27.3.2013-31.12.2019
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	CZK 338,00 (millions)
Pour les garanties	CZK 338,00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	80 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	65 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.tacr.cz/cs/obsah/centra-kompetence>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36479 (13/X)
État membre	Estonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Estonia Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Ettevõtluse Arendamise Sihtasutus Lasnamäe 2, 11412 Tallinn, Estonia http://www.eas.ee
Titre de la mesure d'aide	Keskkonnasõbraliku innovatsiooni arendamine informatsiooni- ja kommunikatsioonitehnoloogia abil
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ettevõtluse Arendamise Sihtasutuse juhatusel 18. märtsil 2013. a kinnitatud „Keskkonnasõbraliku innovatsiooni arendamine informatsiooni- ja kommunikatsioonitehnoloogia abil” programmi kord ja tingimused
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	18.3.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 7,10 (millions)
Pour les garanties	EUR 7,10 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	700 000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www.eas.ee/images/doc/ettevotjale/innovatsioon/Norra_IKT/norra_programmi_kord_ja_tingimused.pdf

http://www.eas.ee/images/doc/ettevotjale/innovatsioon/Norra_IKT/lisa-1.toetuse-maksimaalsed-piirmaarad.pdf

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36482 (13/X)
État membre	Lituanie
Numéro de référence de l'État membre	LT
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38, 01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt
Titre de la mesure d'aide	Ekonomikos augimo veiksmų programos 2 prioriteto „Verslo produktyvumo didinimas ir aplinkos verslui gerinimas“ priemonė „Invest LT-2“
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2011 m. gruodžio 2 d. įsakymas Nr. 4-884 „Dėl VP2-2.1-ŪM-06-K priemonės „Invest LT-2“ projektų finansavimo sąlygų aprašo patvirtinimo“ (Žin., 2011, Nr. 151-7127; 2012, Nr. 147-7582)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	27.2.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 114,76 (millions)
Pour les garanties	LTL 114,76 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	Lietuvos Respublikos Vyriausybės 2008 m. liepos 23 d. nutarimas Nr. 788 „Dėl Ekonomikos augimo veiksmų programos patvirtinimo“ – LTL 114,76 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régime d'aide	50 %	0 %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=413977&p_query=&p_tr2=2
